

Selle particulière des Tirailleurs Sénégalais Méharistes de la Mauritanie (1906 – 1914)

*par Pierre Rosière**

Où l'image vient à la rescousse des textes manquants.

Bien que passionné des harnachements civils et militaire en général, aussi bien pour les équidés que pour les camélidés, je n'avais jamais entendu parler d'une selle spécifique aux « Tirailleurs Sénégalais Méharistes », persuadé que la selle traditionnelle de Mauritanie, dite *la Voyageuse*, qui équipe encore les compagnies méharistes de la Garde Nationale, était aussi employée par les tirailleurs.

Pour une étude en cours sur un combat de 1913 en Mauritanie, j'ai dû approfondir mes connaissances. Sur des dizaines d'ouvrages et de sites consultés, une seule fois j'ai trouvé cette citation du capitaine Moll¹ en 1902 : « *l'aouïa, qui n'est autre que le bât du chameau de charge, a, en revanche pour l'homme du rang, lorsqu'elle a subi quelques aménagements particuliers, de tels avantages qu'elle a été préférée par ce dernier à la « rhala* » ».

Ma curiosité m'a entraîné à chercher des documents écrits sur ce sujet, sans aucun succès. Les images des cartes postales des années 1900 sont venues heureusement compléter cette unique citation. En utilisant le compte-fils ou la loupe, des selles-bâts et des arçons sont apparus de nombreuses fois, permettant la rédaction de cet article.

En Mauritanie

La selle (*rahla*) traditionnelle à oreilles des Maures, dite « *la voyageuse* », est assez souvent ornée avec un certain luxe. Son siège en cuvette est relativement vaste et très creux, comporte des panneaux latéraux saillants



Sculpture en bois polychrome de Cheikh Sissoko, artiste plasticien [cf. article biographique p. 15-22)

* pierrosiere@gmail.com

¹ MOLL Alexandre Marie Frédéric Henry, dit Henri MOLL (1871-1910). Lieutenant-colonel et explorateur. Après un premier séjour de trois ans en Indochine, où il sert dans les tirailleurs tonkinois, il est reçu à l'École supérieure de guerre et est breveté d'état-major en 1898. L'année suivante, le capitaine Moll rejoint l'Afrique. D'abord chef de poste, puis officier de tirailleurs sénégalais, il est chargé de missions importantes : délimitation des frontières entre le Soudan français et le Nigéria anglais (1903), puis entre le Congo français et le Cameroun allemand (1905-1906). Le succès de ces opérations lui vaut la Légion d'honneur en 1903, puis de devenir le plus jeune chef de bataillon de l'armée française en 1904. De 1905 à 1906, il explore les confins du Cameroun et du Congo jusqu'aux abords du Tchad. Promu lieutenant-colonel en 1908, il est appelé à commander les forces françaises stationnées dans ce dernier territoire. Il périt le 9 novembre 1910 au combat de Doroté lors d'une expédition destinée à venger le désastre subi par la colonne Fiegenschuh contre Doudmourrah, sultan du Ouaddaï, et les Masalit.

² Ce terme de *rahla* utilisé communément pour les selles sahariennes vient d'une traduction littérale de l'arabe évoquant le voyage ou les expéditions, d'où vient certainement la dénomination de « voyageuse » pour la selle maure. Théodore Monod dans ses *Notes sur le harnachement chamelier* [cf. bibliographie en fin d'article], utilise pour la selle traditionnelle du pays Maure le terme « *rahle* ». À remarquer qu'il n'utilise jamais le mot *rahla* pour le Sahara magrébin ou nigérien, mais les termes suivants pour ces selles : *Térik, Térké, Kantarki* : « *Je n'ignore pas que rahle, la « voyageuse » est un terme générique et qu'en arabe la térik touareg est une rahle, mais il est commode de pouvoir utiliser rahle pour la selle maure, comme térik pour la selle touareg ou térké pour la selle-bât téda* ».

et arrondis, avec un pommeau court et arrondi, et un troussequin de même forme que les panneaux ; elle comprend, quant à sa charpente de bois, les pièces suivantes : une arcade postérieure et un troussequin, une arcade antérieure et un pommeau.

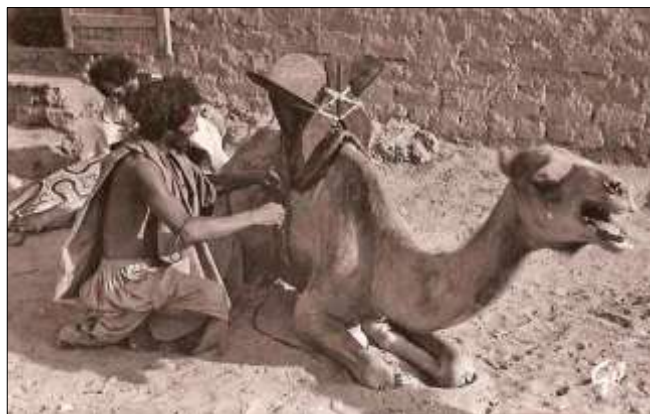
Les officiers et les sous-officiers seuls montent en « *rahla* », c'est une selle indigène qui demande une pratique plus grande du dromadaire, mais permet les déplacements rapides à toutes les allures. Il importe, en effet, que les gradés, à partir de sergent, puissent se porter presque instantanément là où leur présence est nécessaire. Vis-à-vis des indigènes, le prestige et la distinction inhérents à leur grade sont, en outre, mieux accusés. La « *rahla* » est également la selle des flanqueurs et des éclaireurs. Les « *goums* » des tribus maures montent bien entendu avec ces selles.

L'*ouïia* ou *haouïa*, qui n'est autre que le bât du chameau de charge, a, en revanche, pour l'homme du rang, lorsqu'il a subi quelques aménagements particuliers, de tels avantages qu'il a été préféré par ce dernier à la « *rahla* ».

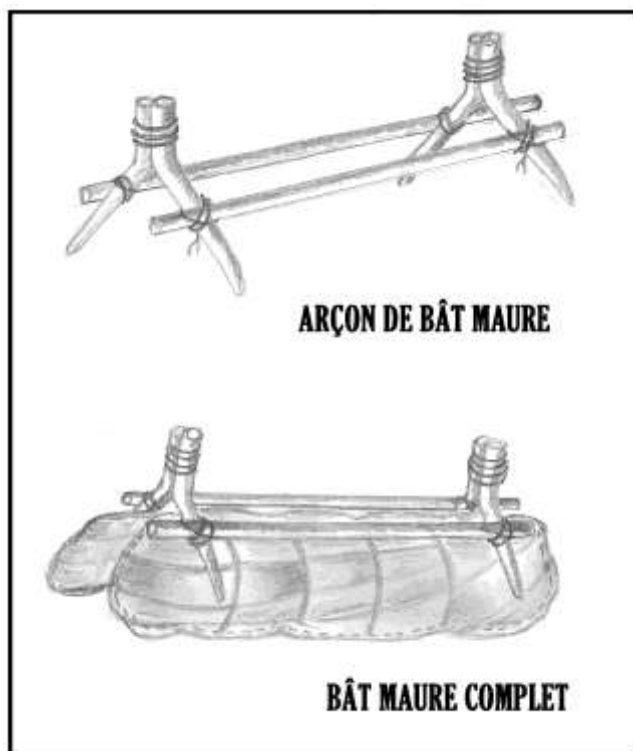
Mais la selle-bât que les tirailleurs sénégalais méharistes utiliseront en Afrique occidentale et principalement dans un premier temps au Mali (Haut-Sénégal, puis Soudan Français), en Mauritanie et au Niger, a probablement une provenance plus ancienne. En étudiant attentivement les écrits de Théodore Monod, qui a parcouru durant des décennies le Sahara, du Tchad à la Mauritanie, sur toutes les selles qui ont existé, nous le rejoignons dans son analyse :

« La « *selle-bât* » ou *selle arabe, orientale, égyptienne, asiatique, avec ses nombreuses variétés locales. Rappelons seulement qu'il s'agit essentiellement de deux arcades d'arçon, prolongées vers le haut, l'antérieure en pommeau, la postérieure en troussequin, et réunies de chaque côté par deux pièces de bois, parallèles ou croisées. On a peut-être trop tendance à tenir la selle-bât orientale pour un appareil où le méhariste se trouve nécessairement installé à califourchon sur la bosse, sagement inséré entre les arcades, pommeau et troussequin. En réalité, il aura très souvent tendance à occuper la partie antérieure de l'appareil, à se rapprocher par conséquent du garrot en croisant les jambes autour du pommeau.*

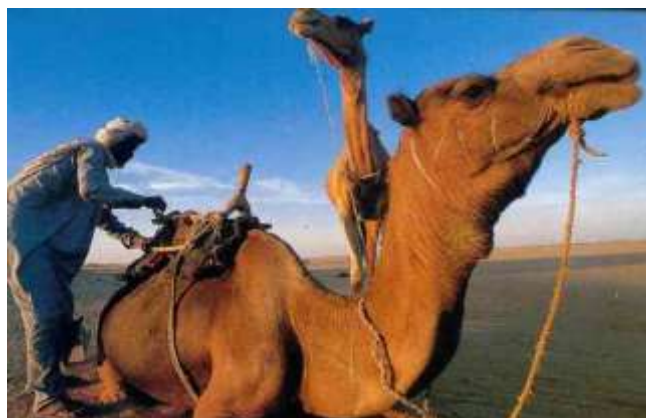
Cette selle-bât orientale, s'étendant du Tibesti à l'Iran et au Pakistan, intéresse même au Sahara des groupes divers (Tédas et nomades du désert égypto-soudanais). Il n'y a bien entendu rien que de normal à retrouver cette selle-bât nommée terké sur les peintures rupestres du Tibesti ou de l'Ennedi au Tchad, où elle est encore en usage. » C'est la selle que nous retrouvons sous le nom de selle Toubou dans la description suivante.



Un partisan maure sellant sa monture avant de rejoindre le peloton méhariste (coll. P. Rosière)



Arçon de bât et bât Maure (croquis de P. Rosière, réalisation C. Sissoko)



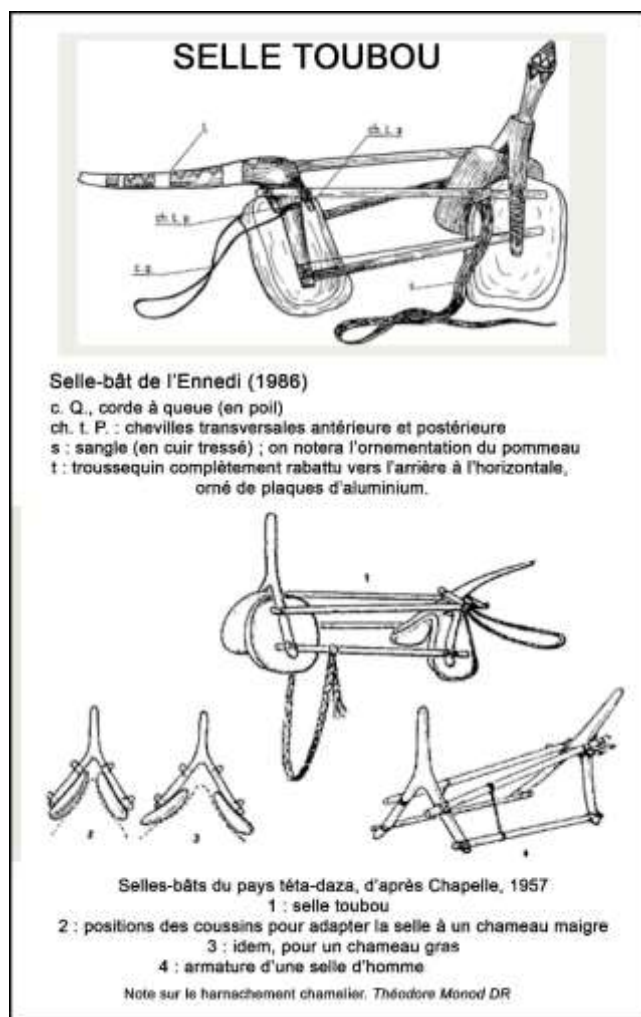
Chamelier Toubou (DR)

Cette selle Toubou, décrite par Th. Monod [figure ci-contre], a certainement équipé les compagnies méharistes du Tchad et notamment les troupes noires montées à chameaux.

La selle-bât de notre propos rend l'allure du trot pénible, il est vrai. Mais le trot ne sera employé qu'exceptionnellement. Avec le pas seul, une compagnie montée peut déjà doubler les étapes que ferait une compagnie à pied. Et le but recherché n'est pas seulement d'aller vite, mais d'aller longtemps. Le pas sera donc l'allure habituelle de la compagnie montée.

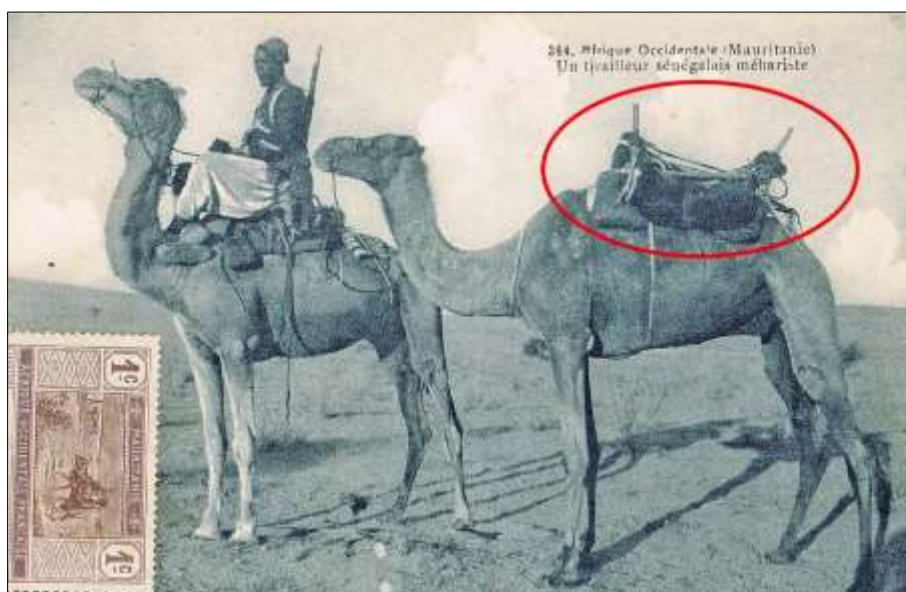
En retour, la selle-bât permet à l'homme de varier davantage ses positions pendant les longues routes et de se placer plus à son aise. Elle facilite la disposition du chargement de l'animal (eau, vivres, effets). Moins délicate que la *rahla*, elle craint moins les accidents et résiste plus longtemps aux fatigues d'une longue route. Elle est aussi plus facilement réparable. Chacun peut la remettre en état avec les moyens dont il dispose, si elle a subi quelque dégradation. L'homme monté sur la selle-bât se sent plus en sécurité et plus solide sur sa monture. Il saute à terre plus facilement. Enfin, de nombreux animaux, dont la conduite serait difficile en *rahla*, sont moins rétifs, et plus maniables lorsqu'ils sont montés sur la selle-bât.

[éléments, tirés de l'étude du colonel Moll, alors capitaine au Soudan Français].



Ci-dessous :

Sur le chameau haut-le-pied on remarque la guerba fixée longitudinalement du pommeau au troussequin (coll. P. Rosière)



La selle-bât du tirailleur

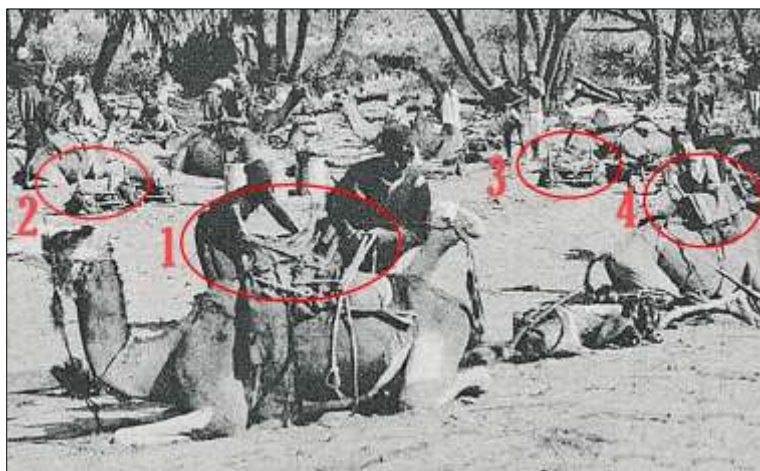
Le colonel Brignone, grand spécialiste des méharistes du Sahara central, nous indique que

« les services de l'intendance, sur ces matériels précis, n'ont donné lieu à aucune prescription ou instruction réglementée. Et pour cause, ces matériels ont une particularité bien exceptionnelle pour l'intendance de l'armée française : ils n'ont pas été réglementés, et n'ont jamais été réglementaires. Il n'est pas une rahla (terme générique pour « selle »), une tassoufra (sac de selle faisant office de sac à paquetage) qui soit identique au sein d'un peloton de méharistes et c'est la diversité de ces pièces uniques qui suscite l'intérêt ».

La selle du tirailleur méhariste en Mauritanie est d'une simplicité étonnante ; au Soudan Français (actuel Mali) elle est identique, mais peut être légèrement différente au Niger ; au Tchad, on retrouve la *terké*, selle traditionnelle des Toubou, le métal entrant plus particulièrement dans sa fabrication.

Il s'agit simplement d'un arçon en bois, taillé grossièrement par un « *laobé* » (sculpteur sur bois) que l'on trouve des deux côtés du fleuve Sénégal. Ces *laobés* sont les spécialistes du travail du bois au Sahel. Le bois utilisé provient de certains arbres comme le *Dattier du désert*³, un bois très dur, ou le *Tamarin*⁴.

Deux arcades, formant un vague pommeau et un troussequin, constituées de deux longueurs de 40 à 50 cm de forme cylindrique et faisant 8 à 10 cm de diamètre, se prolongent par une fourche plate dont les montants font une quinzaine de centimètres de large et 40 à 50 cm de long. L'écartement en haut est de 25 à 30 cm de large et en bas de 50 à 80 cm. Ces deux pièces sont réunies par des planchettes de 60 à 80 cm de longueur et d'épaisseur et de largeur variables.



Le « *teug* » (forgeron) perce au fer rouge l'emplacement des tenons qu'il fixera sommairement avec des clous forgés⁵, les différentes pièces, en fait 8 tenons, seront suffisantes pour relier les 4 battants aux 2 arcades formant le pommeau et le troussequin de la selle. Pour terminer, le « *oudé* » (cordonnier) consolidera l'assemblage des différentes pièces avec du cuir vert (cuir crû et trempé dans un seau d'eau).

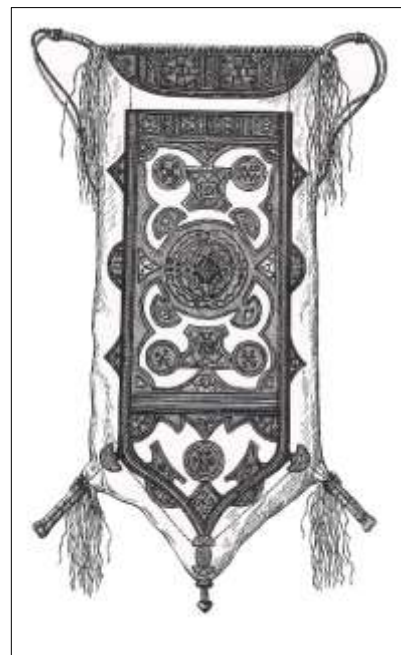
- 1 installation de la selle et sur le méhari
- 2 un arçon nu
- 3 un arçon nu
- 4 une selle-bât recouverte d'une simple couverture (coll. P. Rosière)

³ Dattier du désert ou Dattier sauvage (*Balanites aegyptiaca*). Le bois jaune clair à jaune brun est dur, lourd, résistant aux insectes et recherché pour les manches d'outils, les coupes et les pieux. Excellent bois de feu et de charbon. Les branches servent aux clôtures. Dans des conditions extrêmes, il protège encore contre le vent et l'érosion. Il est très souvent utilisé dans l'artisanat du Sahel pour fabriquer des arçons de selles pour les dromadaires.

⁴ Le Tamarin ou Tamarinier (*Tamarindus indica*). Le bois est de couleur rouge vif. Il offre une forte résistance à la flexion. En raison de sa densité et de la durabilité, le cœur du bois de tamarin, peu cassant peut être utilisé dans la fabrication de meubles et de planchers de bois. Forte résistance à la flexion.

⁵ Les clous en fer forgé proviennent du fer que l'on trouve dans les cuirasses latéritiques de la Mauritanie et dans la vallée du fleuve Sénégal. Dans le Sahara central notamment, les selles de chameau ne comportent pas de clous en fer forgé, mais des mortaises et des tenons de bois, car on ne trouve pas de fer dans ces régions.

Les lanières entrelacées fixeront les différentes pièces de bois ; en séchant, le cuir crû resserre étroitement et très solidement un ensemble facilement réparable par le tirailleur à qui cette sellerie est affectée. Les spécialistes du cuir fabriquent également deux coussins remplis de poils de chèvre et de chameau servant de matelassure protectrice sous ces arçons. Un coussin de même matière recouvre l'arçon afin de le rendre confortable pour le tirailleur qui s'assoit dessus ; quelquefois, une chemise de selle, comme celle des spahis, recouvre l'ensemble. Des lanières en cuir de zébu ou de chameau, très solides, permettent de sangler cette selle très simple au chameau et de fixer les nombreux bagages que l'homme doit emmener avec lui : deux *tassoufra* (sacs pour les provisions et les effets de rechange du méhariste), deux *guerba* de 10 litres (oultre pour contenir l'eau, façonnée dans une peau de chèvre retournée et cousue). Le chargement type de la monture comprend également deux bidons réglementaires de deux litres, deux musettes réglementaires pour les munitions et le petit matériel de nettoyage, un coupe-coupe dans son étui en toile, deux toiles de tentes, une djellaba roulée qui sert aussi de couverture pour la nuit. Enfin les tirailleurs emportent également qui une gamelle, qui un trépied, une bouilloire, une théière, des sandales, etc.



Tassoufra (O. du Puigauveau DR)

Pour que la selle équipée de son chargement ne glisse pas en avant, une croupière ou corde à queue (*asfel*) complète le harnachement.

Les sous-officiers européens qui commandent les sections de tirailleurs sénégalais méharistes dotés de la selle maure dite voyageuse, adoptent très souvent la selle de leurs tirailleurs, la trouvant plus pratique et plus confortable (les photos et cartes postales que nous possédons témoignent de cette préférence).



À remarquer à l'extrême gauche la chemise de selle très distincte (coll. P. Rosière)

Dans la narine droite du chameau est placé un anneau de cuivre auquel est attachée une corde que le conducteur de la bête tient de la main gauche, tandis que, de la droite, il manie le bâton de direction. Le Maure du Sahara occidental n'utilise que le bâton, à l'encontre des méharistes Touaregs du Sahara central et oriental qui utilisent la *choukroth* : une tige de cinquante centimètres munie d'un manche en bois et terminée en trident, avec laquelle on égratigne la peau de l'animal pour l'activer, tel un éperon manuel. (C'est sans doute la déformation du mot « *choukroth* » qui a donné le mot *chicote* dont on a affublé les cravaches et lanières qui servaient, en divers lieux, à cingler les chameaux).

Pour monter sur le dos ou en descendre, le tirailleur fait baraquier : de l'arabe « *berrek* », c'est-à-dire agenouiller sa monture. Un détail piquant, les tirailleurs montent à méhari au commandement : A cheval !

Quant aux chameaux destinés au port des fardeaux, on leur met sur le dos, sous la charge pour les protéger, un double sac de paille appelé *tarfa*, ou même d'abord une selle de bois, le *kteh*, puis la *tarfa* et la charge, méthode préférée pour les longues marches des convois de transport. Les charges varient de 100 à 650 kg par dromadaire.

Au niveau de la section, sur des chameaux de bât, une réserve d'eau, contenue dans des tonnelets métalliques de 40 litres est emportée et calculée sur le nombre de jours de l'opération envisagée.

Il faut tenir compte non seulement des poids de la selle ou de la selle-bât et de celui de l'homme, mais également, s'il s'agit d'un voyage véritable, des deux *tassoufra* (approvisionnement et bagages faisant, pleines, environ 50 kg), et des deux *guerba* (20 kg). Avec l'armement et le méhariste cela donne un total d'environ 180 à 200 kg.

On peut calculer qu'avec une troupe à pied sans convoi, ou avec des porteurs, on peut faire 4,5 ou 5 km à l'heure sur plusieurs centaines de kilomètres, à raison d'une dizaine d'heures par jour. Avec un convoi d'ânes ou de bœufs porteurs, on tombe à 4 km. Avec un convoi de chameaux, on ne dépasse jamais 4 km. Une troupe méhariste au pas, sans convoi, fait du 5 et parfois du 6 km à l'heure si elle sait prendre une formation appropriée et se faire entraîner par des nomades. Il appartient au chef de la troupe de déterminer aussi exactement que possible cette vitesse. Tout déplacement militaire donne lieu à un levé d'itinéraire.

Unités méharistes

Il y a, en A. O. F., deux types d'unités méharistes : la section et le peloton. La section comprend : 1 lieutenant, 2 sergents européens ; 57 tirailleurs ou gradés indigènes ; 160 chameaux, dont 92 de selle et 68 de bât.

Le peloton comprend : 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents européens ; 108 tirailleurs ou gradés indigènes ; 300 chameaux, dont 187 de selle et 113 de bât. Chacune de ces unités se divise en une ou deux sections de combat, suivant qu'il s'agit de la section ou du peloton, un convoi, un échelon de pâturage.

La section de combat est à l'effectif de 2 Européens, 30 indigènes et 32 chameaux dans la section ; de 2 Européens, 35 indigènes et 37 chameaux dans le peloton. Le convoi est encadré par 1 Européen et 25 ou 34 tirailleurs, suivant qu'il s'agit de la section ou du peloton. Enfin, l'échelon de pâturage est gardé par des tirailleurs de la compagnie de rattachement.

Ces unités (sections et pelotons méharistes) sont administrées par une compagnie à laquelle elles sont rattachées. Celle-ci leur fournit les suppléments de cadres qui leur sont nécessaires pour remplacer ceux qui sont en route.



Les tonnelets d'eau de 40 litres qui sont chargés habituellement sur les chameaux du convoi (coll. P. Rosière)



Le sous-officier européen monte la selle-bât, comme ses tirailleurs (coll. P. Rosière)

Armement et équipement

L'armement comporte une carabine 92 du modèle de la gendarmerie, avec épée-baïonnette. L'équipement est celui du fantassin légèrement modifié, mais il a été modifié en remplaçant les bretelles et cartouchières par deux poches à cartouches du modèle employé dans les compagnies sahariennes du sud algérien.

L'habillement est complété par une djellaba en laine grise. Chaque tirailleur reçoit deux bidons de deux litres et deux toiles de tente.

En zone d'insécurité, l'arme est portée au pommeau de la selle ou en travers sur les genoux ; en cas d'accrochage, le méhariste saute à terre après avoir saisi son arme et se place prêt à tirer, la baïonnette au canon, face à la direction indiquée par son chef de section. Ailleurs, l'arme est portée en bandoulière, ou fixée horizontalement sur le paquetage arrière.

Comme quoi, les images de nos collections de cartes postales recèlent des trésors que nous devons explorer. Des détails, de la vie courante à l'architecture, peuvent nous donner une nouvelle approche des contrées qui nous préoccupent. C'est le moment de sortir les loupes et d'examiner avec attention : cartes postales, photographies et journaux anciens.



À gauche : *Tirailleur méhariste*, tiré d'une plaquette du général Archinard pour la collecte des fonds afin d'édifier un statuaire à la gloire de l'Armée Noire à Bamako (coll. P. Rosière)

À droite : *Tirailleur méhariste*, carte postale (coll. P. Rosière)

Sources

- Archives Nationales du Sénégal : ID221 à ID242 (1902-1916) : Opérations militaires en Mauritanie.
- BRIGNONE Georges (Colonel), "Selle et sandale des Touaregs". *Le Saharien* n°179, 4^e trimestre 2006.
- BRIGNONE Georges (Colonel), "Le Harnachement des Troupes Méharistes 1900-1962". *Militaria* n° 165, avril 1999 (1^{re} partie), *Militaria* n°167, juin 1999 (2^e partie).
- Collectif d'auteurs, *Le dromadaire pédagogique*, CIRAD Paris 2002.
- DESIRE VUILLEMIN Geneviève, *Contribution à l'histoire de la Mauritanie 1900-1934*, Dakar, Editions Clairafrique 1962, 413 pages.

- DESIRE VUILLEMIN Geneviève, "Note sur les Origines des Pelotons Méharistes de Mauritanie". *Revue d'Histoire des Colonies*, 1^{er} trimestre 1958.
- LE RUMEUR Guy (Lt-Colonel), "Le premier méhariste sénégalais (Almanach des marsouins 1896)". *Revue des Troupes Coloniales*, 1909 2^e semestre © FNAOM-ACTDM CNT-TDM.
- MANGEOT (Colonel), "Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan Français et plus particulièrement en zone saharienne". *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques*, tome V n°3 p. 590-648, 1922.
- MOLL Henri, "« Infanterie Montée à Chameau » - Notes sur l'organisation d'une compagnie montée à chameau dans les 1^{er} et 3^e territoires militaires de l'Afrique occidentale", (Ministère de la Guerre, *Revue des Troupes coloniales*, 1^{re} année, Éditeur militaire, Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1902).
- MONOD Théodore, "Notes sur le harnachement chamelier". *Bulletin de l'IFAN Dakar*, série B, vol. 29, n°1-2 - 1967 p. 234-306
- TRANCART André (Général) - "Un Groupe Nomade de Mauritanie". *Le Saharien* n° 190, 3^e trimestre 2009.

